

GUIDE POUR L'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE BIVOUAC

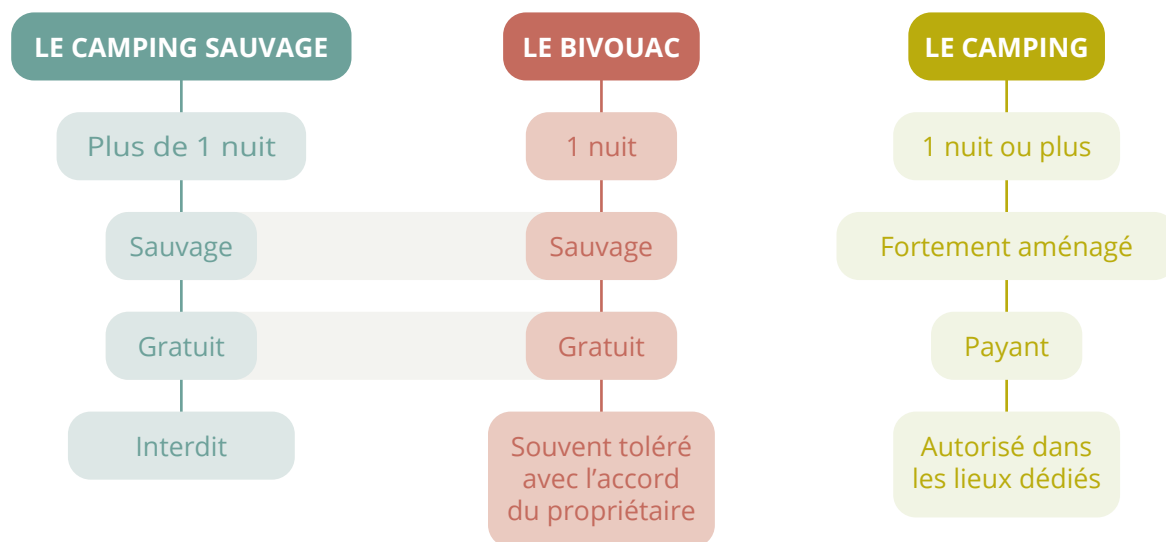
FICHE
PRATIQUE

AIRES DE
BIVOUAC

Bien différencier les pratiques de camping et de bivouac

DÉFINITIONS

Le camping sauvage, le bivouac et le camping, quelles différences ?



⁽¹⁾Horaires habituellement pratiqués.
Se référer aux règles locales, parfois plus strictes, dans les espaces protégés.



LE SAVIEZ-VOUS ?

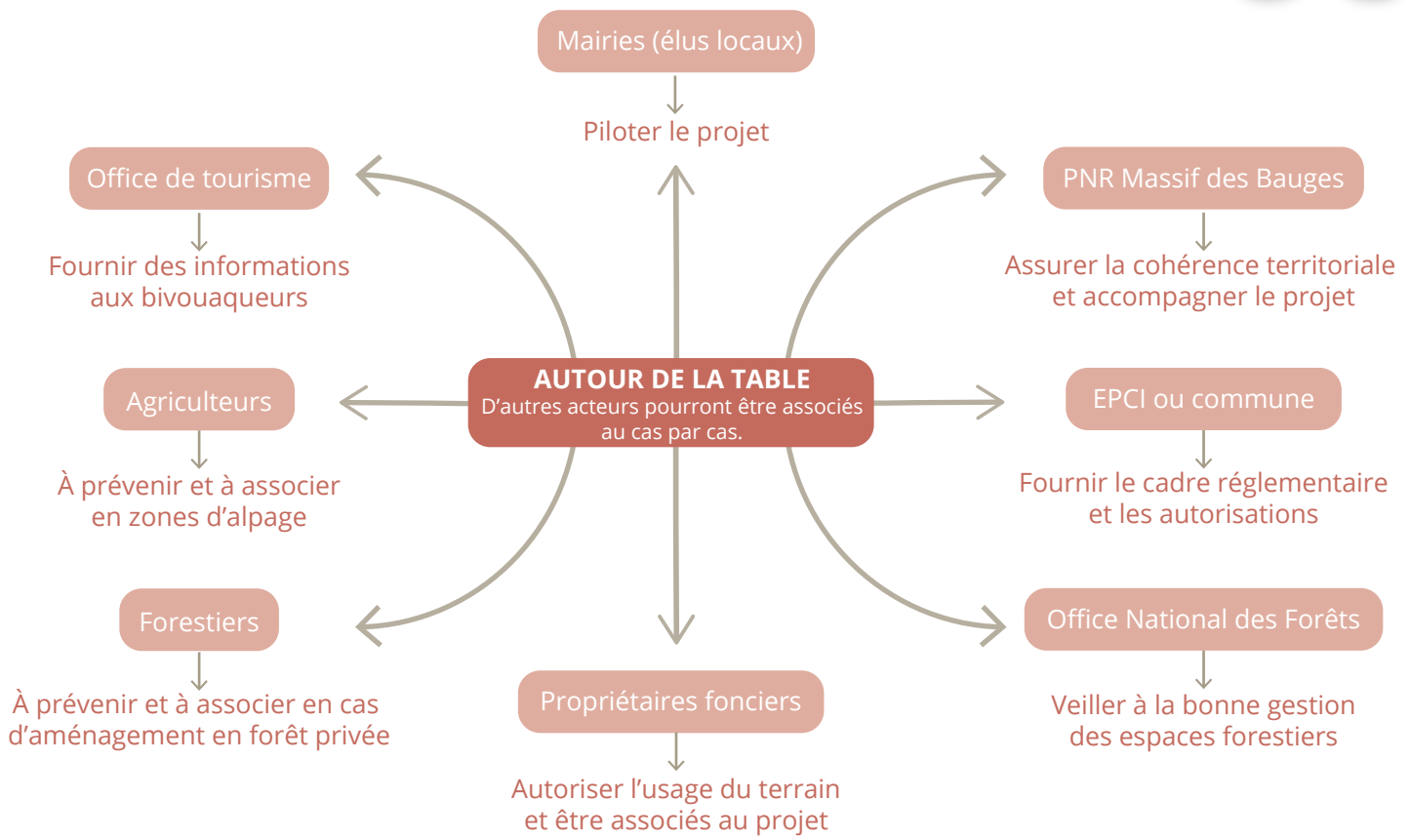
Dormir dans un véhicule en installant du matériel à l'extérieur (table, chaise, auvent...) est considéré comme du bivouac ou du camping sauvage.
À l'inverse, si rien n'est déployé à l'extérieur, cela sera considéré comme du stationnement avec présence à bord.⁽²⁾

⁽²⁾Selon la jurisprudence du code de l'urbanisme et de la route

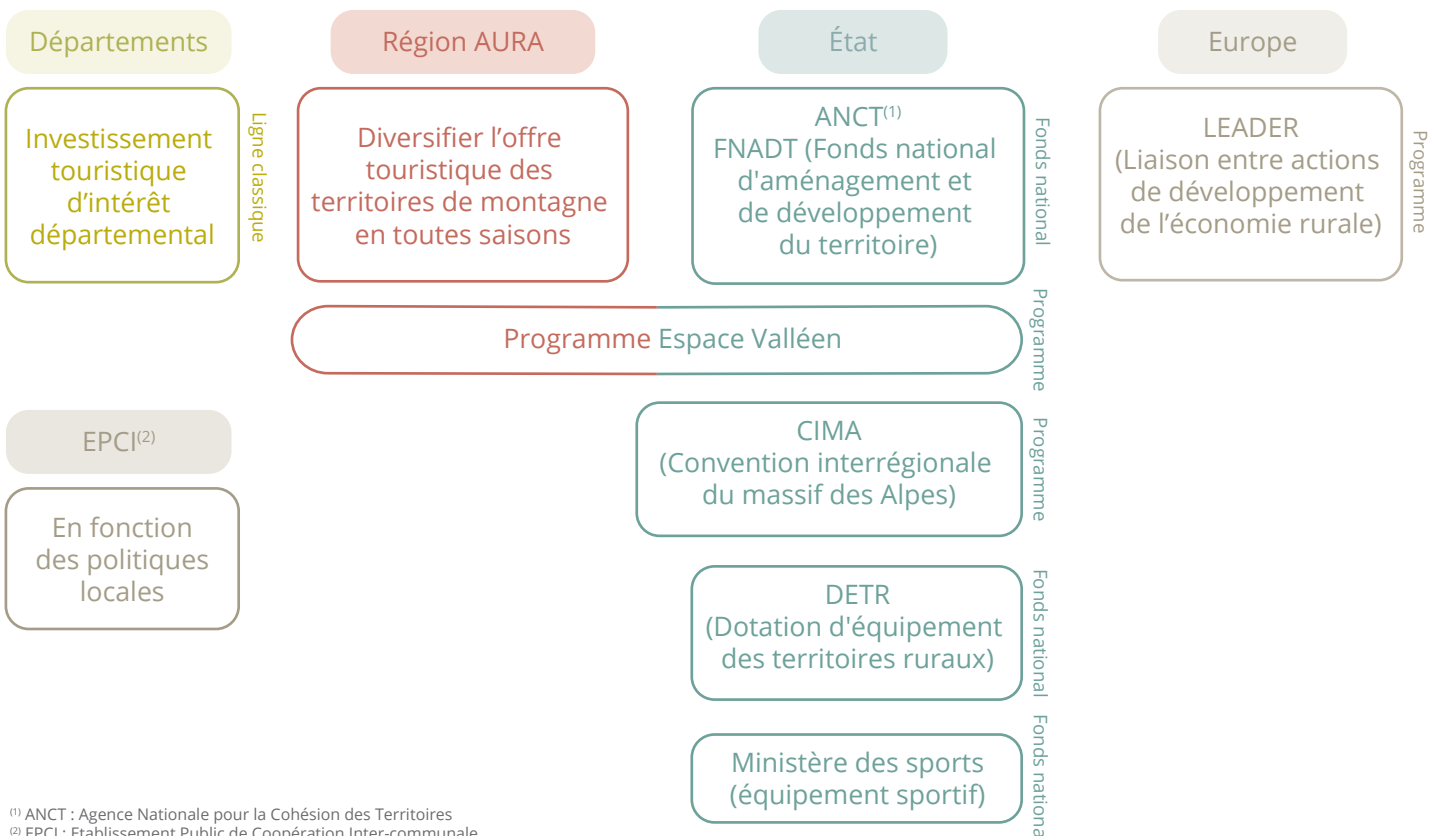
Trois façons d'aménager une zone d'accueil

	COÛT	CAPACITÉ D'ACCUEIL	AMÉNAGEMENT
AIRE DE BIVOUAC	Gratuit	Petit nombre de personnes	Faible
AIRE NATURELLE DE CAMPING (à la ferme...)	Payant	Jusqu'à 6 emplacements pour 20 personnes max	Intermédiaire
AIRE DE CAMPING	Payant	Grande capacité d'accueil	Haut

QUELS ACTEURS MOBILISER ET POURQUOI ?



QUELLES AIDES POUR VOTRE PROJET ?



⁽¹⁾ ANCT : Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires
⁽²⁾ EPCI : Etablissement Public de Coopération Inter-communale

POURQUOI AMÉNAGER UNE AIRE DE BIVOUAC ?

Deux raisons d'aménager une aire de bivouac

Canaliser la pratique existante

- ✓ Réduit les conflits d'usage
- ✓ Réduit le risque d'incendie
- ✓ Limite les impacts écologiques

Proposer une nouvelle offre touristique

En intégrant les principes de canalisation de la pratique existante

- ✓ Crée une offre d'hébergement à la nuitée
- ✓ Attire un nouveau type de public
- ✓ Soutient les commerces de proximité

Une communication et des équipements adaptés

La stratégie de communication dépend de l'objectif visé.

→ Lorsqu'il s'agit d'encadrer une pratique déjà présente, la communication reste discrète et ciblée. L'objectif n'est pas de faire la promotion du lieu, mais qu'il soit repéré uniquement par les personnes qui pratiquent déjà le bivouac ou s'y intéressent, sans susciter une fréquentation nouvelle. La communication sur place (panneau d'accueil) peut permettre de rappeler la réglementation en vigueur et d'afficher les arrêtés municipaux.

→ À l'inverse, si l'on cherche à attirer du public, la communication est visible et incitative.

Le niveau d'équipement de l'aire de bivouac s'adapte en fonction de l'objectif recherché. Le degré de confort varie selon qu'il s'agit de structurer **UNE OFFRE ATTRACTIVE** ou **D'ENCADRER UNE PRATIQUE DÉJÀ EXISTANTE**.

NOTA BENE



Pourquoi installer des places à feux sur une aire qui vise à encadrer la pratique ?

Des foyers sont installés sur les aires de bivouac pour des raisons de sécurité. Le feu étant une pratique inévitable, mieux vaut la canaliser pour éviter les accidents.



Mettre à disposition de l'eau de récupération engage-t-il la responsabilité du gestionnaire ?

Oui, même si l'eau est signalée comme non potable et non contrôlée, le fait de la mettre à disposition engage la responsabilité du gestionnaire en cas de problème sanitaire.

ÉLÉMENTS DE RÉGLEMENTATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE BIVOUAC⁽¹⁾

La commune est-elle soumise à la loi Montagne ⁽²⁾ et l'aire de bivouac se destine-t-elle à accueillir des randonneurs ?

OUI

Sauf disposition contraire du PLU(i), il est possible d'aménager une aire de bivouac :

- en zone U du PLU(i)
- en zone A et N du PLU(i).

Par exception à la loi Montagne, en discontinuité du bâti, y compris sur les terres agricoles, pastorales et forestières, en tant qu'équipement sportif lié à la pratique de la randonnée (Article L.122-11 du code de l'urbanisme).

Ces Installations Ouvertes au Public (IOP) sont soumises au droit de l'urbanisme et au code de l'environnement (étude cas par cas, avis du SDIS...).

À condition que l'aire soit installée dans un site isolé, à proximité d'un chemin de randonnée, avec des aménagements minimalistes et l'autorisation du propriétaire.

Les articles L312-2 et R312-3 du code du sport permettent de déclarer ces aménagements au titre d'équipements sportifs.

NON

Si les dispositions du PLU(i) le permettent, l'implantation d'une aire de bivouac est possible.

Des toilettes sèches sont prévues sur l'aire de bivouac

- Elles ne doivent pas générer **de nuisances pour le voisinage et les milieux** : rejet liquide en dehors de la parcelle, pollution des eaux superficielles ou souterraines.
- Elles doivent faire l'objet d'une **Déclaration Préalable à la mairie** qui est ensuite transmise au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Une place à feu est prévue sur l'aire de bivouac

- En Savoie et Haute-Savoie, des places à feu peuvent être autorisées sur arrêté dérogatoire, à condition de respecter un cahier des charges⁽³⁾.
- **Le feu est interdit** par le code forestier (art. L.131-1) en forêt et à moins de 200 m d'une lisière « boisée ».



Des réglementations locales spécifiques peuvent exister (sites classés, réserves naturelles...).
Dans tous les cas rapprochez-vous du service planificateur compétent sur votre commune.

⁽¹⁾ Informations issues en partie d'une étude réglementaire de l'association IPAMAC (regroupement de Parcs du Massif Central).
⁽²⁾ Datant de 1985 et 2016 elle vise à protéger les territoires de montagne tout en encadrant leur développement économique.

⁽³⁾ Se renseigner en Préfecture.

LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES

Shelter + terrassement + pose :
environ 7 000 € HT

Panneau d'accueil de grande taille
+ graphisme : environ 2 000 € HT

Panneau d'accueil de petite taille
+ graphisme : environ 1 000 € HT

Pose + terrassement :
environ 500 € HT

Des équipements adaptés
aux particularités locales
doivent être considérés
pour chaque projet.



Plateforme en bois de
16 m² + terrassement + pose :
environ 6 000 € HT.

Place à feu + terrassement + pose :
entre 1 600 € et 3 600 € HT.
Dépend de l'entreprise
et des matériaux utilisés.

Toilettes sèches
+ terrassement + pose :
entre 10 000 € et 35 000 € HT
- le coût d'entretien.
Dépend du fonctionnement
des toilettes.



Les abris bois, foyers fermés, platelages et toilettes sèches sont soumis à déclaration préalable si de surface inférieure à 20 m² d'emprise au sol, et sinon, à permis de construire.

CE QUI SE FAIT ICI ET AILLEURS

MASSIF DES BAUGES - Aire de bivouac de la Cabane à Baban

Octobre 2024

Équipements :

- Une cabane pour manger
- Des toilettes sèches
- Une cabane en bois semi ouverte
- Une plateforme en bois pour tentes
- Trois plateformes sol nu pour tentes
- Un panneau d'accueil



MASSIF DES BAUGES - Aire de bivouac de la Tour de l'Angle Est



FONCTIONNEMENT
de l'aire de la Tour de l'Angle Est

- Installation de la tente de 19h à 9h
- L'usage du réchaud est autorisé uniquement sur les plateformes de bois.
- Chaque aigle possède une plateforme pour les tentes.
- Reparter avec trois vos déchets pour éliminer ou sécher.
- Impacts la qualité de site.
- Pour vos besoins, contactez les services de votre propre territoire.

A SAVOIR

Attention, les chiens s'installent sur le terrain de randonnée, ils ne sont pas autorisés.

Si les tentes sont accolées et sans plateforme, elles ne sont pas autorisées.

LES AIRES DE BIVOUAC
Canton - Savoie

- La Cabane aux Ombres
- La Tour de l'Angle
- La Tour de l'Angle Est
- La Tour de l'Angle Ouest
- La Tour de l'Angle Sud
- La Tour de l'Angle Nord
- La Tour de l'Angle Centre
- La Tour de l'Angle Nord-Est
- La Tour de l'Angle Nord-Ouest
- La Tour de l'Angle Sud-Est
- La Tour de l'Angle Sud-Ouest
- La Tour de l'Angle Centre-Est
- La Tour de l'Angle Centre-Ouest
- La Tour de l'Angle Nord-Centre
- La Tour de l'Angle Sud-Centre

Zone vierge pour panneaux d'informations 240 x 240 mm



Septembre 2025

Équipements :

- Une place à réchaud
- Un panneau d'accueil

CÉVENNES - Aire de bivouac de Salièges

AIRE D'ÉCO-BIVOUAC
DU MASSIF CENTRAL

UN MÂT PARTAGÉ
pour attacher son vélo ou faire sécher ses affaires...

TOILETTES SÈCHES
pour utiliser sans eau et sans papier toilette. À laisser aussi propres que vous les avez trouvées !

3 PLATEFORMES
pour installer sa tente ou dormir à la belle étoile.



Août 2023

Équipements :

- Trois plateformes en bois
- Un mât pour sécuriser vélos ou autres affaires
- Des toilettes sèches
- Un panneau d'accueil

TORNBY (DANEMARK) - Aire de bivouac de Klitplantage

2001

Équipements :

- Une cabane en bois semi ouverte
- Une place à feu
- Du bois à disposition
- Des toilettes sèches
- Une table de pique-nique

